

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017

Délibération n° DE_31012017_10

L'an deux mille dix-sept, le mardi 31 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence d'Olivier DUBERNET.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 53 |
| Nombre de membres présents | 46 |
| Nombre de suffrages exprimés | 48 |

Etaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC (arrivée 20h45)

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC (20h40), Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Luc LANOELLE, Philippe LUCBERT, Sophie METTE, Martine NAZARIAN, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Jean-Paul MERIC

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Denis BERLAND, Jean-Luc GLEYZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Valérie GEVAERT

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Bernard TULARS

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goualade : René CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Aline BETEILLE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Christophe DUFOURCQ

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Carole DEVELAY, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Dominique LAMBERT, Morgane LE COZE

Procurations : Dominique LAMBERT à Sophie METTE, Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN

Secrétaire de séance : Patrick CHAMINADE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

OBJET : Rapport n°5 : Finances – Versement d’une subvention au budget annexe de l’Office de Tourisme du Bazadais

Rapporteur : Marie-Bernadette DULAU

Mme la Vice-Présidente rappelle que l’Office de Tourisme du Bazadais géré en régie dotée de l’autonomie financière fait l’objet d’un budget annexe.

Pour permettre le fonctionnement du service, une subvention d’équilibre est nécessaire. En 2016, une subvention d’équilibre d’un montant de 105 137,98 € a été versée.

Dans l’attente du vote du budget général et du budget annexe et afin de permettre le bon fonctionnement de l’Office de Tourisme, notamment en matière de trésorerie, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire une subvention d’équilibre d’un montant prévisionnel de 105 137,98 € pour 2017.

Cette subvention sera prise en charge sur le budget principal et versée au budget annexe de l’Office de Tourisme. Son montant sera réajusté lors du vote du budget, qui tiendra compte du projet de fusion de l’Office de tourisme avec l’Office de tourisme Sauternes Graves Landes girondines.

Appelé à délibéré, le Conseil Communautaire décide à l’unanimité :

- ⇒ **DE VERSER** une subvention de **105 137,98 €** au budget annexe de l’Office de Tourisme ;
- ⇒ **D’INSCRIRE** les crédits au budget 2017 ;
- ⇒ **DE REAJUSTER** si besoin la subvention lors du vote du budget.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Résultat du vote :

| | |
|--------------|-----------|
| Votants : | 48 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 48 |
| Contre : | 0 |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} février 2017.

Le Président

Olivier DUBERNET

Signé électroniquement